



Après l'obtention du label APIcité® 2020 récompensant les communes engagées dans des actions pour valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs, la commune de Cournonsec est fière de vous annoncer qu'elle fait partie des lauréats du palmarès du label Commune économe en eau 2022.

Les communes volontaires dans cette démarche s'étaient engagées en moyenne sur une vingtaine d'actions à mettre en place en 2021-2022 autour de trois thématiques : étudier, équiper et sensibiliser.

L'augmentation de la population, l'acquisition de nouveaux équipements communaux font augmenter la consommation d'eau malgré une gestion raisonnée. C'est pourquoi le label vise à récompenser toutes les actions réalisées en faveur d'une consommation juste.

Une fois labellisées, les communes se verront remettre un kit de communication composé de plaques, affiches, autocollants, dépliants etc. afin de valoriser auprès des citoyens les efforts effectués pour une gestion raisonnée de la ressource en eau.

Les communes sont labellisées pour deux ans, mais dès début 2022, de nouveaux plans d'actions seront établis pour l'année à venir afin que les communes poursuivent leurs efforts.

Ces plans d'actions sont définis avec l'aide d'une conseillère Eau de l'ALEC, en cohérence avec la situation de chaque commune. Pour certaines communes, le plan d'action 2021 comprenait déjà des objectifs pour 2022 voire 2023, le travail va donc se poursuivre, et un bilan sera établi fin 2022 sur la base des actions réalisées pour décerner le label millésime 2023.